

Notre
VILLAGE
Kritter Dorfblattel

**JOURNÉE CITOYENNE
LE SAMEDI 17 MAI**

A NOTER DANS VOTRE AGENDA

Dimanche 14 septembre : Marche Populaire de Neubois



Le Mot du Maire



Ce nouveau « Kritterblattel » pour faire le point sur les chantiers en cours ou à venir.

La dernière tranche du programme pluriannuel de voirie concerne la réfection de la rue des Hironnelles. L'entreprise VOGEL interviendra à partir de mi-juillet 2025 et les travaux doivent se finir pour début septembre.

Les riverains seront informés des modalités de circulation et le nécessaire sera fait pour les gêner le moins possible.

Seront également entrepris courant mai des travaux d'isolation des combles dans différents bâtiments communaux : mairie, église, maison des associations, club-house et les deux bâtiments école. La Commune bénéficiera de la démarche « isolation pour 1 € » par l'intermédiaire du groupe OPNR dont le siège social est basé à Solaize (Rhône) associé à TotalEnergies et Engie pour le financement au titre des Chèques Economie d'Energie.

Avec l'arrivée des beaux jours, les problèmes liés aux bruits font également leur retour. Vous trouverez dans ce bulletin l'arrêté municipal traitant de ce sujet. Je demande à chacune et chacun d'entre vous d'en prendre connaissance pour éviter toute gêne inutile.

Toujours au sujet du bruit, je suis assez souvent interpellée quant à des aboiements de chiens laissés en dehors de la maison en l'absence de leurs maîtres de jour comme de nuit ! Je plains les riverains mais aussi la pauvre bête qui se sent abandonnée. Le Conciliateur de Justice peut être saisi pour tenter de régler ces problèmes, mais faut-il en arriver là ?

La commande groupée de fleurs, la journée citoyenne du 17 mai prochain, la préparation par Kritt'Evènements de la marche populaire du 14 septembre, les animations estivales de l'Amicale de Neubois, les récentes soirées du Cabaret-Théâtre du Miroir, les après-midi « pétanque », mais aussi la classe de mer des élèves du CEI au CM2 montrent la vitalité et le dynamisme de notre village.

D'ores et déjà belle saison estivale à toutes et à tous.

Marie Odile UHLERICH

JOURNEE CITOYENNE

La 10^{ème} journée citoyenne aura lieu le samedi 17 mai prochain. Une invitation à y participer vous parviendra séparément.

ISOLATION DES COMBLES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

A titre d'information, la société OPNR opérant pour le compte de la commune intervient également chez les particuliers. Si vous souhaitez voir la façon de faire (pose de l'isolation les 20 et 21 mai) ou le résultat final, n'hésitez pas à contacter le secrétariat ou moi-même. Cette société propose également des solutions pour la ventilation, l'isolation extérieure, le système de chauffage et l'énergie solaire. Une documentation est disponible en mairie.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Le 14 mars 2025 à Sélestat : Julien, fils de Charly FETTIG et de Charline EHRHART
- Le 21 avril 2025 à Sélestat Robin, fils de Guillaume HERZOG et Anne COLLIN

Décès :

- Le 11 février 2025 à Villé : Renée BOCKSTALLER née SPRUNGARD
- Le 11 avril 2025 à Sélestat : Madeleine LEOBOLD née SIFFERLIN

Conciliateur de justice

Adresse :
Tribunal de Proximité
17 allée de la 1ère Armée
67600 SELESTAT

M. Daniel BERAUD
Téléphone : 0641618385

Mail : daniel.beraud@conciliateurdejustice.fr

Permanence en mairie de Villé : sur rendez-vous



COMMUNE DE NEUBOIS

9 rue de l'Eglise 0388856155

mairie@neubois.fr

ouverture au public :

Lundi et Jeudi de 8h30 à 11h30

Mardi de 13h30 à 16h30

vendredi de 13h30 à 17h30

JOURNAL D'INFORMATION NEUBOIS
NOTRE VILLAGE KRITTER DORFBLATTEL

conception et mise en forme

Fabien DIGEL

UNE PSYCHOLOGUE A NEUBOIS



CONSULTATIONS AUPRES D'UNE PSYCHOLOGUE

Tout au long de la vie, nous vivons des événements et étapes clés. Il arrive parfois que ceux-ci affectent notre bien-être, génèrent une difficulté ou des questionnements. L'accompagnement psychologique permet d'identifier et comprendre ces temps forts, pour se préserver, maintenir ou améliorer sa qualité de vie. Diplômée d'un master de psychologie du développement en 2012 et après avoir exercé dans différentes structures, je propose mes services en libéral, des entretiens de soutien et d'accompagnement. Je réalise également des bilans psychologiques et psychométriques pour les 6-17 ans. Je reçois des enfants, adolescents et adultes. Les consultations ont lieu à mon cabinet situé au : 8 rue Principale (1er étage), 67220 Neubois ou à domicile (sous certaines conditions). Les consultations se font uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi. La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 06 65 18 01 41 ou via Doctolib.

ARRETE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE (RAPPEL)

Article 1^{er} : Sauf en ce qui concerne les bruits liés à des activités professionnelles organisées de façon habituelle ou soumises à autorisation, tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité pourra être sanctionné, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements des chiens,
- des appareils de diffusion du son et de la musique,
- des outils de bricolage, de jardinage,
- des appareils électroménagers,
- des jeux bruyants pratiqués dans les lieux inadaptés,
- de l'utilisation des locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,
- des pétards et pièces d'artifices,
- des activités occasionnelles, fête familiale, travaux de réparation,
- des certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur, non liés à une activité fixée à l'article R 48-3 du Code de la Santé Publique.



Article 2 : Les cris et tapages nocturnes notamment à la sortie des spectacles, bals ou réunions sont interdits.

Article 3 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires propres à éviter une nuisance sonore pour le voisinage.

Article 4 : Les activités de loisirs (bricolage et jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne pourront être pratiquées que les jours suivants : Du lundi au vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00, le samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, Ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.

Article 5 : les activités professionnelles, culturelles, sportives, ou de loisirs organisées de manière ponctuelle ou habituelle et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage peuvent être subordonnées à autorisation municipale ou préfectorale préalable qui comportera outre la référence aux valeurs d'émergence fixés par l'article R48 du Code de la Santé Publique, notamment tout précision utile sur la nature, la date, l'heure et le lieu d'activité.

Article 6 : Le non-respect des règles particulières fixées par l'autorisation municipale ou préfectorale et des valeurs limites d'émergence constaté par mesure acoustique relève au même titre que les infractions visées à l'article 1^{er} des sanctions prévues par les contraventions de 3^{ème} classe.



ANNIVERSAIRE

90 printemps pour Marthe WIRTH

Marthe Wirth née Marcot le 3 mars 1935 à Sélestat a fêté son 90^{ème} anniversaire entourée des siens. Fille aînée de Eugène Marcot et de Félicité Mathieu, elle a grandi sous l'occupation et les restrictions liées à la guerre.



Le 10 avril 1959, elle a uni sa destinée avec Marcel Wirth originaire de Maisongoutte et le jeune couple s'est installé à Neubois. Trois enfants, Robert, Hubert et Annette sont venus agrandir le cercle familial. Elle est l'heureuse mamie de trois petits-enfants. Marthe a eu la grande douleur de perdre son fils Hubert enlevé par la maladie à la fleur de l'âge et son mari Marcel en 2019. Excellente cuisinière, passionnée par le jardin et les fleurs, elle porte beaucoup d'intérêt au fleurissement communal et à l'embellissement de son village. Malgré quelques difficultés dans les déplacements, elle espère pouvoir continuer à s'occuper de sa maison et de ses alentours bien secondée par Annette, Marc et sa petite fille Valentina. Elle leur est très reconnaissante pour cette aide précieuse qui lui permet de rester chez elle. Mme le Maire et son adjointe Estelle lui ont rendu visite et lui ont souhaité une bonne santé pour pouvoir profiter encore quelques années des bons moments de la vie. Au nom de la Commune, elles lui ont offert un coffret de spécialités locales.

Marie Madeleine LEGOLL a fêté ses 90 ans

Marie Madeleine Legoll née Martin à Sélestat a eu la joie de fêter son 90^{ème} anniversaire le 2 avril dernier. Cadette des époux Charles Martin et Anne May, elle a passé une enfance marquée par la guerre et les années de restrictions.



Elle n'a jamais oublié l'incendie de sa maison natale lors de la libération en automne 1944, le relogement provisoire et la reconstruction de celle-ci.

Le 13 septembre 1957, elle a uni sa destinée avec André Legoll originaire de Saint-Pierre-Bois et le jeune couple s'est installé rue du Rain.

Il a eu la joie d'accueillir, Bernard, Rémy, Marianne et Martine. Marie Madeleine a eu la douleur de perdre son époux en 2004. Elle est aujourd'hui l'heureuse grand-mère de sept petits-enfants et de huit arrière-petits-enfants.

Une santé devenue vacillante l'a contrainte à rejoindre l'Ehpad du Giessen à Villé l'automne dernier où elle a retrouvé Cécile une amie d'enfance neuboisienne comme elle.

Elle y vit des jours tranquilles, entourée de l'affection des siens qui lui rendent visite très régulièrement.

Mme le Maire et son adjointe Estelle lui ont souhaité un bel anniversaire au nom de la Commune et lui ont offert un petit effet personnel.

NOUVEAU ! COURS DE YOGA A NEUBOIS A PARTIR DE SEPTEMBRE 2025



Des cours seront proposés par MaJoie Yoga dans l'ancienne salle de classe de l'école, 10 rue principale. Manou WILHELM, originaire de Villé et professeur de yoga diplômée proposera plusieurs cours hebdomadaires différents dans la Vallée, pour permettre à chacun de trouver un créneau et un style de yoga adapté : Hatha yoga, Vinyasa flow et Yoga adapté sur chaise, il y en aura pour tous les goûts et il n'est jamais trop tard pour commencer ! Bien-être physique, émotionnel et mental, gestion du stress...

Le yoga est une activité très complète, que l'on peut pratiquer à tout âge et quelle que soit la condition physique. S'il n'existe pas un yoga pour tous, il en existe un pour chacun : le Hatha Yoga, le Vinyasa Flow,... Et parce que le yoga est accessible à tous, à tout âge et pour toute condition physique, des cours de Yoga sur chaise seront proposés pour toute personne dont la mobilité est réduite : personnes âgées, handicap, condition médicale particulière passagère ou chronique. Mouvements doux, mobilisation des muscles profonds, sons pour se connecter à soi et aux autres : un moment partagé privilégié.

Les cours auront lieu à partir du 15 septembre, sur abonnement, à l'unité ou à la carte, le lundi matin et après-midi à Neubois.

N'hésitez pas : vous pourrez essayer gratuitement 2 styles différents avant de vous inscrire.

Intéressés? Contactez Manou au 07 83 600 234 ou par mail manouwil@hotmail.com